

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique  
1 30 85

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

**OBJET : Convention de partenariat avec la ville de Vitrolles pour l'organisation d'ateliers de stimulation du langage et de la communication pour les enfants préscolaires.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la Protection maternelle et infantile, Enfance, Santé, Famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département des Bouches-du-Rhône, par l'intermédiaire de sa direction générale adjointe de la solidarité (DGAS), exerce des missions de protection, de prévention et d'insertion.

Au sein de la DGAS, la direction de la protection maternelle et infantile et de la santé publique (DPMISP) est chargée de la mise en œuvre de la politique départementale de prévention sanitaire et de protection maternelle et infantile (PMI).

A ce titre, la DPMISP met en place des actions dans des locaux en partenariat avec des communes ou des associations.

La ville de Vitrolles a proposé d'accueillir des ateliers de stimulation du langage et de la communication pour les enfants préscolaires accompagnés de leurs parents dans des locaux situés à la maison de quartier du Liourat – Allée Michel Adanson à Vitrolles.

Les enfants participant à ces ateliers sont âgés de deux ou trois ans et ont été repérés soit lors des consultations de PMI, soit par le service de la cohésion sociale ou orientés par les partenaires et les diverses structures de la petite enfance.

Ces ateliers ayant pour thématique le développement de la communication orale chez le jeune enfant permettent par la présence des parents de travailler des thèmes rattachés au langage tels que la stimulation à la maison, l'accompagnement de l'enfant à travers son appropriation du langage ou la verbalisation des parents face aux émotions de leur enfant.

L'objectif de cette action est de favoriser l'appétence au langage entre parents et enfants, de développer et de soutenir les compétences langagières des tout-petits, d'amorcer le début de la communication et de favoriser l'émergence du langage oral.

Ces ateliers sont animés par l'éducatrice de jeunes enfants de la DPMISP à la maison départementale de la solidarité de Vitrolles et par une orthophoniste libérale et sont gratuits pour les familles.

Afin de définir les modalités de partenariat entre le Département et la ville de Vitrolles, je vous propose la signature d'une convention jointe en annexe au rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL